

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 30 novembre 2020 à 18 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-11-273

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-274

B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation, et qui se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Acte de cession intervenu avec Gestion Jean-François Morel inc. / Fin de la servitude
 - H.2 Poste de journalier opérateur / Personne salariée temporaire
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-11-275

H.1 ACTE DE CESSION INTERVENU AVEC GESTION JEAN-FRANÇOIS MOREL INC. / FIN DE LA SERVITUDE

CONSIDÉRANT l'acte de cession numéro 23 422 631 publié le 10 octobre 2017 intervenu entre la compagnie Gestion Jean-François Morel inc. et la Ville de Berthierville pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 303 695 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Berthier ainsi que pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 304 238 situés sur la rue Marchand à Berthierville;

CONSIDÉRANT l'obligation du cessionnaire à construire sur les immeubles cédés une bâtisse répondant aux lois et règlements en vigueur à la Ville de Berthierville et de toute autre instance gouvernementale;

CONSIDÉRANT que cette bâtisse devait avoir une valeur minimale de 100 000 \$, excluant la valeur du terrain faisant l'objet de la cession;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville confirme la fin de la servitude faisant l'objet de l'acte de cession numéro 23 422 631 suite à la construction de la bâtisse réalisée conformément aux lois et règlements en vigueur de la Ville de Berthierville et des autres instances gouvernementales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

30 novembre 2020

2020-11-276

H.2 POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR / PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour le recrutement d'une personne salariée temporaire au poste de journalier opérateur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement de Monsieur Michel Champagne au poste de journalier opérateur à titre de personne salariée temporaire pour une période maximale de six (6) mois, selon les besoins du service des travaux publics, débutant le 7 décembre 2020 et ce, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-11-277

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 18 h 40.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse